

Bureau des procédures environnementales

Commune de RENESCURE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société AGRI FLANDRES ENERGIE, dont le siège social est situé 17, rue du petit pavé à 59173 RENESCURE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter et d'agrandir une unité de méthanisation sise à la même adresse et de créer deux lagunes pour le stockage de digestat liquide avant épandage sur les communes de RENESCURE et de VOLCKERINCKHOVE, comprenant les activités principales soumises à autorisation au titre des rubriques n° 2781-2 et 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairies de RENESCURE (siège de l'enquête), NOORDPEENE et VOLCKERINCKHOVE pendant 33 jours consécutifs, **du 22 janvier au 23 février 2024 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis de juin 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/agri-flandres-energie-renescure> ;
- par voie électronique par courriel à l'adresse du registre numérique : agri-flandres-energie-renescure@mail.proxiterritoires.fr ; en précisant dans le sujet : dossier AGRI FLANDRES ENERGIE à RENESCURE ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses cinq permanences ;
- par voie postale en mairie de RENESCURE, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique AGRI FLANDRES ENERGIE à RENESCURE).

M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public en mairies, au lieu de consultation du dossier :

Mairie de RENESCURE	Lundi 22 janvier 2024	9h à 12 h (ouverture de l'enquête publique)
Mairie de NOORDPEENE	Judi 1^{er} février 2024	14h à 17 h
Mairie de RENESCURE	Judi 8 février 2024	14h à 17 h
Mairie de VOLCKERINCKHOVE	Vendredi 16 février 2024	15h à 18 h
Mairie de RENESCURE	Vendredi 23 février 2024	14h à 17 h (clôture de l'enquête publique)

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société AGRI FLANDRES ENERGIE, M. Julien WYCKAERT, gérant de la société - Tél. : 06.81.62.53.54 - courriel : agriflandresenergie@gmail.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de RENESCURE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.